

Bruxelles, le 20 octobre 2023
(OR. en)

14471/23

FIN 1073

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	20 octobre 2023
Destinataire:	Madame Esperanza SAMBLAS, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 18/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 18/2023.

p.j.: DEC 18/2023



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 20/10/2023

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2023
SECTION III - COMMISSION TITRES: 02, 03

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 18/2023

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0305 Coopération dans le domaine douanier (Douane)

ARTICLE - 03 05 01 Coopération dans le domaine douanier (Douane)	CE	-11 500 000,00
--	----	----------------

DU CHAPITRE - 0310 Organismes décentralisés

POSTE - 03 10 01 01 Agence européenne des produits chimiques -- Législation sur les produits chimiques	CE	-1 900 000,00
--	----	---------------

DU CHAPITRE - 0320 Projets pilotes, actions préparatoires, prérogatives et autres actions

POSTE - 03 20 03 01 Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	CE	-500 000,00
---	----	-------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0204 Programme pour une Europe numérique

POSTE - 02 04 06 11 Semi-conducteurs — Entreprise commune «Semi-conducteurs»	CE	13 900 000,00
--	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

03 05 01 - Coopération dans le domaine douanier (Douane)

b) Données chiffrées à la date du 11/10/2023

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	132 753 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	132 753 000,00
4 Crédits déjà utilisés	71 426 613,60
5 Crédits disponibles (3-4)	61 326 386,40
6 Prélèvement proposé	11 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	49 826 386,40
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	8,66 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	4 295 336,44
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2023	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

L'Union européenne met actuellement en œuvre un nouveau programme de contrôle anticipé de la sûreté et de la sécurité avant l'arrivée en douane, soutenu par un système à grande échelle d'information anticipée sur le fret - système de contrôle des importations 2 (ICS2). Toutefois, en raison d'un retard de plus d'un an dans la mise en œuvre du projet ICS2 et dans l'attente des résultats de l'étude de faisabilité menée dans les États membres qui auraient accepté la phase de mise en œuvre, le projet de version 4 de l'ICS2 est reporté dans son intégralité. La sous-consommation correspondante s'élève à 16,6 millions d'EUR.

Dans le même temps, le lancement d'une convention de subvention pour la future équipe d'experts en matière d'analyse de la sécurité et de la sûreté pour l'ICS2 a été reporté à 2024, ce qui entraîne le déblocage de 2,5 millions d'EUR supplémentaires de crédits d'engagement.

Parallèlement, des redéploiements au sein du programme – en faveur de la préparation de la plateforme des données douanières (5 millions d'EUR), de services de conseil relatif au code des douanes de l'Union (1,6 million d'EUR) et d'une nouvelle étude sur les règles d'origine (1 million d'EUR) – sont possibles pour un montant de 7,6 millions d'EUR. Par conséquent, un montant total de 11,5 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à la disposition de l'entreprise commune «Semi-conducteurs».

I.2

a) Intitulé de la ligne

03 10 01 01 - Agence européenne des produits chimiques -- Législation sur les produits chimiques

b) Données chiffrées à la date du 11/10/2023

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	68 362 343,00
2 Virements	-1 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	67 362 343,00
4 Crédits déjà utilisés	65 462 343,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 900 000,00
6 Prélèvement proposé	1 900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,78 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	2 348 679,96
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Législation sur les produits chimiques a perçu des redevances correspondant à un montant de recettes plus élevé que celui qui a été budgétisé. Un montant de 1,9 million d'EUR en crédits d'engagement de la subvention d'équilibrage de l'UE peut donc être mis à la disposition de l'entreprise commune «Semi-conducteurs».

I.3

a) Intitulé de la ligne

03 20 03 01 - Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services

b) Données chiffrées à la date du 11/10/2023

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 700 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	9 700 000,00
4 Crédits déjà utilisés	5 788 195,48
5 Crédits disponibles (3-4)	3 911 804,52
6 Prélèvement proposé	500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	3 411 804,52
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	33 881,66
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2023	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Un excédent global de 0,5 million d'EUR en crédits d'engagement a été constaté, résultant du fait que les coûts informatiques liés à l'amélioration des formulaires électroniques sont inférieurs aux estimations initiales du projet de budget 2023. Les parties prenantes dans les États membres ont besoin de plus de temps que prévu pour effectuer la transition vers les formulaires électroniques et, par conséquent, les nouvelles améliorations du système sont reportées à 2024. En conséquence, le budget initialement affecté aux améliorations informatiques cette année peut être mis à disposition.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

02 04 06 11 - Semi-conducteurs -- Entreprise commune «Semi-conducteurs»

b) Données chiffrées à la date du 11/10/2023

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	251 877 865,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	251 877 865,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	251 877 865,00
6 Renforcement demandé	13 900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	265 777 865,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,52 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

L'accord politique relatif au règlement sur les semi-conducteurs a été conclu en avril de cette année et l'acte législatif a été adopté et publié au Journal officiel le 13 septembre. Dans l'accord politique, les colégislateurs ont invité la Commission à proposer à l'autorité budgétaire l'allocation d'un montant supplémentaire de 50 millions d'EUR pour la période 2023-2027, en vue d'atteindre le montant ciblé de 1 575 millions d'EUR à financer au titre du programme pour une Europe numérique. Le virement proposé permettra de couvrir une première tranche, qui est demandée pour financer les activités de l'entreprise commune «Semi-conducteurs».